Beaucoup de succès, mais les ronflements des fauves ont empêché de dormir les habitants du quartier.

QUERELLE DE VOISINAGE. — Marie Ringeval, femme Ponthieu, a porté plainte contre sa voisine, Marie Vercruysse, qui l'aurait, paraît-il, insultée. Cela se passait à la Martinoire.

UN COUP DE POING. — Un teinturier de la Martinoire, Edmond Bouckaert, a porté plainte contre Jacques N..., qui lui a porté un coup de poing à l'œil droit.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
ÉCLAIRAGE, OBJETS D'ART
Les magasins et ateliers de MOREL-COYEZ, 19 et 21, *rue Royale*, à Lille, sont transférés et réunis 29, *rue Esquermoise*, ancienne maison HENRI DELESALLE. 7622

TOURCOING

DRAME SANGLANT

DANS UN FAUX MÉNAGE

Une femme frappée de deux coups de couteau. Fuite du coupable.

Le quartier de la rue de Boilly a été mis en émoi, dimanche dans la nuit, par un drame sanglant qui s'y est produit. Un jeune homme a frappé de plusieurs coups de couteau la femme avec qui il vivait maritalement et, jusqu'ici, il a pu échapper aux recherches de la police. Voici, d'après l'enquête à laquelle nous nous sommes livrés, les circonstances de ce drame.

Au Grand Saint-Eloi

C'est ainsi qu'on désigne le cabaret situé à l'angle des rues de Boilly et des Omnibus qui est tenu par Mme Vve Campion. Celle-ci loue ses chambres garnies à plusieurs ménages. Le 12 avril dernier, Mme Campion acceptait chez elle, comme locataires, un jeune homme de 22 ans, nommé Clarisse Damien, né à Tourcoing, marchand de journaux et une femme avec laquelle ce dernier vivait maritalement, Louise Hyancès, femme Vandamme, âgée de 28 ans, originaire de Malines (Belgique), ouvrière fileuse en lin. D'après nos renseignements, Louise Hyancès est laborieuse et économe. Il n'en est pas de même de Damien qui a des habitudes d'intempérance et de montre très brutal quand il est ivre. Il exige alors de l'argent de son amie et il la roue de coups quand il éprouve un refus. Aussi, il se produisait des scènes fort fréquentes dans le faux ménage et Mme Vve Campion avait dû intervenir bien des fois pour faire cesser le scandale. Il y a une quinzaine de jours, Damien avait acheté un couteau-poignard et plusieurs fois depuis, il en avait menacé son amie, et, lui mettant l'arme sous les yeux, il lui disait : « Tu vois ça, c'est pour toi ». La femme ne prit pas au sérieux ces menaces et resta, malgré tout, avec son amant.

Une séparation

Dimanche dans l'après-midi, Damien, une fois sa tournée terminée, revint pour dîner et à peine fut-il rentré qu'il recommença à adresser des reproches et des menaces à son amie. Fatiguée enfin de ces scènes incessantes, la femme Hyancès proposa à Damien de se quitter. Ce dernier sembla accepter volontiers cette proposition et sans plus récriminer, il partit aussitôt en emportant de la chambre ses effets d'habillement ainsi que quelques bibelots lui appartenant, qu'il remit provisoirement à la cabaretière. Après avoir fait la recommandation à celle-ci de veiller sur son bien, il s'éloigna.

Le drame

Dimanche, vers dix heures et demie du soir, Damien revint de nouveau au «Grand-Saint-Eloi» et se rendit à la chambre de son amie, mais il trouva la porte fermée à clef. Il frappa à différentes reprises, mais Louise Hyancès refusa d'ouvrir. Pendant plus d'une heure, c'est-à-dire jusqu'à minuit, Damien fit un tel vacarme dans la maison que Mme Campion, la cabaretière, intervint pour essayer de le calmer. Comme la femme Hyancès s'obstinait à ne pas répondre, on proposa à Damien d'accepter l'hospitalité d'une chambre à l'étage supérieur, occupée par un autre locataire. Damien accepta, mais, peu après, ayant entendu son amie causer avec Mme Campion, il descendit vivement les escaliers et, repoussant brusquement la cabaretière, il s'élança dans la chambre dont il referma la porte. C'est alors que la scène se produisit. Louise Hyancès n'avait pu prononcer un mot que Damien s'élançait sur elle et, sortant un couteau-poignard de sa poche, il la frappait de son arme, à deux reprises différentes.

La fuite du coupable

Le bruit de la lutte et les appels de la pauvre femme attirèrent l'attention des gens de la maison et de quelques consommateurs qui se trouvaient dans la salle d'estaminet ; ils s'empressèrent de monter à l'étage, mais ils trouvèrent la chambre déserte. Damien avait pris la fuite ; quant à la victime, malgré le sang qui coulait abondamment de deux larges blessures, elle s'était mise à la poursuite du coupable en poussant les cris de : « A l'assassin ! Au voleur ! » Bientôt on la trouva étendue au milieu de la chaussée, les cheveux en désordre et les vêtements couverts de sang. Elle fut aussitôt relevée et transportée dans la salle d'estaminet où on lui donna les premiers soins qu'exigeait son état.

Les blessures de la victime

La femme Hyancès porte deux blessures assez profondes, une première dans l'épaule droite, l'autre, dans l'avant-bras gauche à la hauteur du coude. C'est M. le docteur Cuisset qui a été appelé à donner ses soins à la blessée. Ces blessures qui présentent un certain caractère de gravité entraîneront une incapacité de travail prolongée.

L'enquête de la police

Des agents en patrouille dans le quartier, informés de ce qui venait de se passer, se mirent à la recherche de Damien qui resta introuvable. Il revint un peu plus tard. Mme Campion, qui avait entendu frapper à la porte, croyant à la venue du médecin, s'empressa d'aller ouvrir, mais elle se trouva en la présence de Damien et recula épouvantée.. D'un ton railleur Damien s'écria : « Tas été tcheur les agents, mais j'les em... » Le fils de Mme Campion qui était accouru pour refermer la porte a failli lui aussi être malmené.

M. Proix, commissaire de police du premier arrondissement a commencé une enquête lundi matin sur cette affaire ; quant à Damien, la police le recherche encore.

UNE REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Lera lieu le vendredi 28 juin 1901, à huit heures et demie du soir, à l'Hôtel-de-Ville, pour délibérer sur les affaires urgentes portées à l'ordre du jour ci-après :

Chemins vicinaux. Création des ressources pour 1902. — Taxe officielle du prix du pain. Proposition de la ville de Marseille. — Réorganisation du service de l'abreuvage. — Demande du service vicinal pour la cession gratuite à la ville de vieux pavés provenant de la rue de Lille. — Rue de Bradford. Demande de classement. — Réponse de l'administration au vœu tendant à la création d'un bureau de consultations judiciaires gratuites. — Passage à niveau de la Tossée : 1° Communication des plans produits par la Compagnie des chemins de fer du Nord ; 2° Proposition d'acquisition. — Devis détaillé total des travaux de la salle des mariages, acceptés par délibération du Conseil municipal, le 5 mars dernier (travaux prévus et travaux supplémentaires). Ratification. — Devis, cahier des charges et dessins du passage de la rotondé (Hôtel-de-Ville). Approbation, de l'adjudication ; montant à prendre sur crédit partiel du grand escalier et de la rotonde. — Marchés divers, maçonnerie, serrurerie et charpente pour aménagements partiels du jardin de la rue de Gand (crédits portés à l'emprunt). — Cessions de terrains à la voie publique. — Réceptions de travaux et fournitures. — Sonties de familles.

Rapports de Commissions. — Finances : Comptes administratif du maire et de gestion du receveur municipal pour 1900. (Rapporteur : M. Parsy). — Budget supplémentaire communal de 1901. (Même rapporteur). — Liquidation de pension et de secours en faveur de la veuve et des héritiers d'un employé récemment décédé. (Rapporteur : M. Maertens). — Union vélocipédique tourquennoise. Demande de subside pour l'organisation d'une course de Tourcoing à Béthune. (Rapporteur : M. Dassonville). — Demande de concession de l'affichage municipal. (Rapporteur : M. A. Ducamlombler).

Hygiène et logements insalubres : Visite de lieux. Propositions des Commissions. (Rapporteur : M. Dartas).

DANS LES POSTES ET TELEGRAPHES. — Mlle Parsy, employée à Tourcoing (téléphone), est nommée employée à Lille (téléphone).

Mlle Dournel, employée à Albert est nommée employée à Tourcoing (téléphone).

UNE MANIFESTATION EN L'HONNEUR D'UN MEDAILLE DU TRAVAIL. — Les habitants du quartier du Labyrinthe, au Blanc-Seau, et des Mollebriques à Mouvaux, étaient en fête dimanche après-midi ; ils faisaient honneur à un médaillé du travail, M. Joseph Delhaye, contremaître depuis 33 ans, chez MM. François Roussel père et fils, à qui ils ont offert un magnifique cadeau. Une section de l'harmonie du Blanc-Seau prêtait son concours à cette cérémonie, au cours de laquelle M. Jean Monnier, un des organisateurs, a prononcé une allocution. M. Monnier a fait ressortir les bons et loyaux services que le médaillé a rendus chez MM. Roussel. Il a félicité en termes chaleureux M. Delhaye, qui, dit-il, a été longtemps à la tâche et doit être à l'honneur. Un vivat a été chanté à M. Delhaye.

UNE GRANDE REUNION organisée par la «Jeunesse catholique» aura lieu mercredi soir 26 courant, à huit heures et demie très précises, dans la salle des fêtes de la Maison des œuvres, 85, rue des Ursulines. M. Playoust, président des quêteurs de Notre-Dame, y prendra la parole pour traiter ce sujet si captivant pour la jeunesse : *L'Action sociale*.

DECOUVERTE D'UN NOYE AU PONT NATIONAL. — Lundi matin, vers six heures, M. Martin, receveur d'octroi, demeurant rue du Blanc-Seau, en passant près du canal a aperçu, à proximité du Pont National, à la surface de l'eau le cadavre d'un homme. Aidé par deux ouvriers le receveur d'octroi se mit en devoir de retirer du canal le noyé qui fut déposé sur la berge. L'identité du cadavre ne tarda pas à être établie ; c'est un nommé Jean-Baptiste Leman, âgé de 54 ans, ouvrier bobineur, demeurant rue du Halot.

Après les constatations judiciaires faites par M. Proix, commissaire de police du 1er arrondissement, le corps de Leman a été transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'usine de MM. Tiberghien frères, fabricants, un aide-rentreur, Jean Cattel, âgé de 14 ans, demeurant rue Montesquieu, s'est fait une entorse au pied gauche en tombant dans un escalier. Dix jours de repos ont été prescrits au blessé.

— A la filature de M. Duvillier-Watine une bâcleuse, Marie Detailly, âgée de 13 ans, a marché sur un clou qui lui est pénétré dans le pied gauche. L'incapacité de travail sera de six jours.

— Chez M. Beuque, serrurier, un mouteur, Edmond Allins, âgé de 38 ans, demeurant rue de la Latte, a été piqué au genou droit par une pointe. Huit jours de repos ont été prescrits.

— Au peignage Binet, un laveur, Emile Percq, âgé de 29 ans, s'est blessé à l'épaule en tombant. Le médecin a conclu à un repos de dix jours.

UNE AUDITION MUSICALE. — Hier, chez Mme Lambert-Foubert, le distingué professeur de chant, brillante réunion pour l'audition de ses nombreuses élèves particulières. Grand succès pour le professeur et les élèves, dont plusieurs possèdent de bien jolies voix qu'elles conduisent déjà avec grande autorité. Chez toutes les jeunes filles, nous remarquons des qualités de diction et de charme qui font le plus grand honneur à l'enseignement du jeune professeur de notre Ecole de Musique. E. D.

NOUVELLE JALOUSIE dite l'« ÉLÉGANTE » (brevetée), Bauwens, 266, r. du Blanc-Seau, Tourcoing.

MOUVAUX

LES FUNERAILLES DE DENIS DESRUMAUX. — Lundi matin, à neuf heures, ont été célébrées en l'église Saint-François d'Assises, les funérailles de Denis Desrumaux, la victime de l'accident survenu jeudi soir. La levée du corps a été faite par M. l'abbé Arnould, curé de la paroisse. Les jeunes gens du patronage et du catéchisme de persévérance, précédés des bannières, et une délégation d'élèves de l'école communale de garçons, assistaient aux obsèques. L'inhumation a été faite au cimetière de Mouvaux.

MARCQ-EN-BAROEUL

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un ouvrier défourneur, employé aux briquetteries Delecourt frères, René Descamps, âgé de 48 ans, a été blessé au nez par une berline qui s'est renversée. M. le docteur Masson, qui a soigné le blessé, a constaté une plaie contuse, avec fracture de l'os nasal et a prescrit un repos de huit jours.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

LA FRAUDE. — Où donc s'arrêtera l'ingéniosité des fraudeurs ? Voici encore un nouveau stratagème, qui, pour ingénieux qu'il était, ne profita pas aux contrebandiers. Samedi dans l'après-midi, deux femmes habitant Reckem, Elisa Margatt, et Phacaïde Vasenychandt, essayaient d'introduire en fraude 14 kilogs de tabac de Morwie, habilement dissimulés dans deux hausses, et marchaient crânement, leur charge posée sur une brouette ; mais les douaniers Bosquelle et Pierre, de service à la « Maison isolée », découvrirent leur stratagème et procédèrent à leur arrestation.

EXPLOITS DE BANDITS

A La Marlière

SCENES ÉPOUVANTABLES

Le hameau de la Marlière a été, durant la nuit de dimanche à lundi, le théâtre d'un drame terrifiant, véritable scène de banditisme, qui débute de la part de ses auteurs une dose d'audace peu ordinaire.

La ferme Callens

Derrière Mont-à-Leux, sur la route mitoyenne entre Tourcoing et Wattrelos, à quelques centaines de mètres de la chapelle de la Marlière, se trouve, front au pavé, une petite ferme, bâtie en torchis et recouverte de chaume, la plus vieille maison du quartier, une des plus anciennes de la région sans doute, car elle remonte à 1644. Vieille masure en ruines, d'aspect sauvage, elle abrite un cultivateur septuagénaire, M. Louis Callens, vieillard quelque peu maniaque, qui, célibataire, vit là, séparé du monde, avec une servante et un domestique : la servante, Pharaïde Devos, veuve Dhulster, est à son service depuis un mois seulement ; le domestique, Charles Hanssens, a quitté plusieurs fois la ferme à la suite de contestations, mais il y revient, et paraît en somme attaché à son vieux maître.

Ingénieuse tactique des bandits

Dimanche à huit heures, selon l'habitude, les habitants de la ferme étaient couchés, M. Callens, dans sa chambre donnant sur la cour, la servante, dans une pièce attenante, et le domestique, près de l'étable, où se trouve l'unique vache de la ferme.

Chacun dormait, quand vers onze heures, M. Callens fut réveillé par des cris plaintifs sortant de l'étable, « des cris de bête qu'on égorge », nous disait-il — et la suite du récit montrera qu'il avait raison.

Le vieillard courut réveiller son personnel : le domestique et la servante se rendirent dans l'étable ; la vache était agitée de tremblements convulsifs ; ils la crurent malade, mais ne voyant rien, ils retournèrent se coucher. Pendant ce temps, quatre bandits, sans qu'on pût s'en apercevoir, avaient pénétré dans l'intérieur de la maison par la porte de la cour restée ouverte, et attendaient le moment d'agir. Avec une ingéniosité criminelle, ils avaient imaginé de torturer la vache pour la faire crier, et pendant que le fermier se rendait à la chambre des domestiques, pour donner l'alarme, eux, s'introduisaient dans le corps de logis par la porte restée ouverte : en somme, un moyen de se faire ouvrir sans peine.

Le forfait — Pillage de la maison Lutte horrible.—Le vieillard bâillonné

Un quart d'heure s'était passé depuis que les trois habitants de la ferme avaient regagné leur chambre respective ; tout était rentré dans le silence. A l'écurie-buvette qui se trouve en face de la ferme, on avait entendu les cris d'angoisse de la vache et on avait pensé que la pauvre bête, prise de coliques, se mourait, puis, on avait vu des lumières circuler dans la ferme, et comme tout s'était tu, on s'était recouché.

Soudain, le vieillard aperçut dans l'ombre un homme debout près de son lit ; il voulut crier, mais la voix lui resta dans la gorge ; il tendit les bras comme pour écarter la vision, et aussitôt, il reçut sur la bouche un coup formidable, qui l'étourdit quelques minutes, et au moment où il reprenait connaissance, il se sentit maintenu sur son lit par des mains de fer, tandis qu'à l'aide du traversin on l'empêchait de crier ; et le malheureux, à demi étouffé, entendait des craquements de charpente ; les bandits éventraient les coffres pour chercher de l'argent.

Il y avait trois coffres dans la chambre : l'un contenant soixante francs en pièces de cent sous, deux chaînes de montre de femme, dites tours de cou, en or ancien, des boucles d'oreille en or, deux bagues or avec brillants, deux épingles en or ; il va sans dire que tout fut enlevé : on prit son temps d'ailleurs, et les deux coffres qui ne contenaient que du linge furent visités minutieusement, et abandonnés comme quantité négligeable.

Des explications très précises que nous a données le vieillard, il résulte que son principal agresseur est un individu de force musculaire peu commune, de taille moyenne, moustache rousse, grands yeux bleus. Les malfaiteurs avaient une bougie, pour s'éclairer.

A plusieurs reprises, il y eut lutte. Malgré les mains de fer qui le maintenaient impuissant sur sa couche, le vieillard se raidissant, se tordant, essayait de se dégager. Mais soudain, un canon de révolver lui toucha le front. — « Tranquille ! lui dit-on, tranquille ou tu es mort.» Et le malheureux voyait l'individu devant lui, révolver au poing.

Pendant ce temps, la servante, folle de terreur, s'était réfugiée... au fond de la cave. Quant au domestique, il n'avait rien entendu, sa chambre se trouvant assez éloignée de celle de son maître, près de l'étable.

Le fermier Callens

Soixante-douze ans, célibataire, une taille de tambour-major, la figure bonne, mais les traits rudes et comme taillés à coups de serpe : le paysan de la génération passée, nous disant : « Non, monsieur, je n'ai pas eu peur ; je me suis dit : ce sont des voleurs, mais je suis solide encore, et s'ils n'avaient été que deux... j'aurais bien essayé... mais quatre ! Et puis le révolver, vous comprenez, je ne sais pas ce que c'est, que ces armes là, et j'ai bien vu qu'il valait mieux ne plus bouger !»

Tout cela dit simplement, dans son parler patois de paysan, sans pose. Et près de nous, les draps de lit pleins de sang, lui, la chemise ensanglantée partout, la bouche ecchymosée, ses larges mains sortant, puissantes, des manches tachées de sang — «Ah! je comprends, s'ils n'avaient été que deux...» Et puis, avec un regard en coulisse : « alors, vous allez mettre ça au *Journal de Roubaix* ?»

L'enquête

M. Bossard, commissaire de police de Wattrelos, est descendu à la ferme Callens hier vers quatre heures. Il a procédé à l'interrogatoire du fermier et des domestiques. Il a constaté que la porte de la chambre du vieillard avait été enfoncée à coups d'épaule, que les coffres avaient été fracturés.

Il n'y a pas eu d'émoi dans le quartier, car M. Callens, très cossanier, n'a raconté l'affaire à personne. Peut-être notre journal apprendra-t-il l'aventure aux habitants du quartier eux-mêmes.

LILLE

LE PREFET DU NORD A L'ELYSEE. — Parmi les personnes qui ont été reçues lundi à l'Elysée, par le président de la République, on signale M. Vincent, préfet du Nord.

LIGUE DE DEFENSE DU COMMERCE DES BOISSONS. — Dimanche 30 juin 1901, à 3 heures, aura lieu, à l'Hippodrome, un grand meeting, organisé par la Ligue de Défense professionnelle du commerce des boissons pour protester contre : la loi du 29 décembre 1900 ; contre les nouveaux droits ; contre l'augmentation des licences et contre le privilège des bouilleurs de cru.

ARRESTATION DE DEUX AUDACIEUX VOLEURS A WAZEMMES. — La police a arrêté les nommés Béla Casino, 31 ans, hongrois d'origine, et Albert Bourgin, 27 ans, acrobate, qui avaient la spécialité des vols chez les tailleurs. Voici comment ils procédaient :

Casino pénétrait dans le magasin et se faisait montrer divers échantillons. Son aspect cossu en imposait au tailleur, qui ne faisait aucune difficulté pour étaler sous les yeux du pseudo-client tous les coupons de ses « nouveautés ».

Invariablement, Casino s'en allait sans acheter. Mais lorsque le tailleur rangeait ses marchandises, il constatait toujours la disparition d'un coupon : le Hongrois l'avait dissimulé sous son pardessus.

A la sortie, il le remettait à son complice qui faisait le guet dehors, et allait renouveler ailleurs ce petit exploit. A l'occasion, il se contentait d'emporter les ciseaux du tailleur.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille GASSER-LAVAL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Léon-Henri GASSER, pieusement décédé à Roubaix, le 23 juin 1901, dans sa 38e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le mardi 25 courant, à neuf heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à cinq heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le mercredi 26 dudit mois, à neuf heures et demie, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Ommelet, 109.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 27 juin 1901, à dix heures un quart, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Jean-Baptiste-Joseph MOTTE, membre du Conseil de fabrique de la paroisse Saint-Martin, époux de Dame Marie VERNIER, pieusement décédé à Roubaix, le 27 mai 1901, dans sa 57e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. — Elles sont aussi priées d'assister aux Obits que feront célébrer : Les Membres de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, le vendredi 28 juin, à huit heures ; les employés des Etablissements Motte-Bossut, le vendredi 28 juin, à dix heures ; la Confrérie du Rosaire, le samedi 29 juin, à huit heures ; les membres du Conseil de fabrique de l'église Saint-Martin, le samedi 29 juin, à dix heures ; l'Association des Hommes, le lundi 1er juillet, à sept heures et demie ; la Confrérie du Très-Saint-Sacrement, le lundi 1er juillet, à huit heures.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du lundi 24 juin 1901

Présidence de M. Sée, vice-président

UN PROCES DE PRESSE. — La Société Paquin Limited, — les grands couturiers de la rue de la Paix, à Paris, — ont assigné par devant le Tribunal civil de Lille les journaux la « Dépêche, le « Nouvelliste » et le « Peuple », à l'occasion d'un entrefilet paru dans leurs colonnes, relatif à une bien minime affaire ; en relatant un arrêt de la Cour d'appel de Paris, qui avait condamné le propriétaire de l'immeuble, 3, rue de la Paix, où se trouvent quelques ateliers de couture, à expulser la Société Paquin, par ce motif que le bruit des machines à coudre était intolérable pour les voisins, ils avaient laissé une confusion, tendant à laisser supposer que les magasins de vente, au numéro 1 de la même rue, étaient englobés dans cet arrêt et allaient aussi être changés. La Société demanderesse réclame à chacun des journaux la somme de 50.000 francs de dommages-intérêts.

Me Chesnelong, au nom du « Nouvelliste » et de la « Dépêche, Me Bataille, au nom du «Peuple», soulèvent une exception d'incompétence, prétendant que le seul tribunal compétent est le Tribunal de commerce. En effet, celui-ci est seul compétent pour les procès entre commerçants, à l'occasion d'un acte de leur commerce : les journaux ont publié cette nouvelle, comme toute information intéressante, et M. Paquin se plaint d'un préjudice que cette nouvelle lui a fait éprouver dans son commerce également. La thèse contraire est soutenue pour la Société Paquin Limited par Me Gatineau, du barreau de Paris. D'accord sur les principes, il affirme que M. Paquin n'a été ainsi pris à parti que dans un but politique, à cause de sa religion et de sa prétendue amitié avec M. Millerand, le ministre du Commerce ; ce n'est donc pas une affaire commerciale, et le tribunal civil, d'après Me Gatineau, était seul compétent.

Le Tribunal nous dira, dans une prochaine audience, ce qu'il en pense.

NORD

COMMISSION SUPERIEURE DES CAISSES D'EPARGNE. — Les Caisses d'épargne ont procédé, le 19 juin, à l'élection des huit présidents ou directeurs de ces établissements, qui doivent les représenter au sein de la Commission supérieure, instituée par la loi du 26 juillet 1895.

Le dépouillement a donné les résultats suivants : 46 Caisses n'ont pas fait parvenir en temps utile le pli chargé contenant le résultat de leur vote ; 17 Caisses n'ont pas pris part au vote faute de n'avoir pu réunir la majorité exigée par leurs statuts pour délibérer. Les votes de 24 Caisses ont dû être annulés pour irrégularités diverses.

Les 460 Caisses dont les suffrages pouvaient être retenus représentant, aux termes de l'article 2 du décret du 17 août 1895 et de l'arrêté ministériel du 12 juin 1901, un total de 1,273 voix.

Parmi les élus, nous relevons le nom de M. Bonnart, président de la Caisse d'épargne de Douai, qui a obtenu 1.296 voix, et M. Obre, président de la Caisse d'épargne d'Amiens, qui a recueilli 1.211 voix.

LES ELECTIONS CANTONALES DANS LE CANTON DE BOUCHAIN. — Une réunion a été tenue, dimanche, à Bouchain, pour la désignation d'un candidat au Conseil général. M. Barrois, maire radical de Marquette, a été choisi par 25 voix contre 19 à M. Caullet, conseiller sortant.

LES VOTES DE NOS SENATEURS. — Voici comment se sont répartis les votes des sénateurs du Nord dans le scrutin sur l'ensemble du projet de loi sur le contrat d'association. Le Sénat a adopté par 169 voix contre 95. Ont voté pour : MM. Depreux, Dubois, Girard, Maxime Lecomte et Trystram. — Contre : MM. Cuvinot et Guy Legrand.

PAS-DE-CALAIS

LES RELATIONS ENTRE PARIS ET CALAIS. — Nous avons annoncé la modification apportée à l'horaire du train partant à 11 h. 50 matin de Paris pour Calais.

Le train rapide 1 bis, qui effectue actuellement le trajet Paris-Calais sans arrêt, et qui part à 9 h. 30 matin de Paris, sera retardé de 5 minutes au départ de Paris et arrivera à la même heure à Calais-Maritime. Il gagnera 5 minutes sur le parcours.

Le train rapide 1, qui part actuellement à 9 heures du matin, partira à 8 h. 40 du matin : il desservira la gare de Chantilly, Creil, Clermont, Saint-Just, Amiens, Abbeville, Noyelles, Rang-du-Fliers-Verton, Etaples, Boulogne-Central au lieu de Boulogne-Tintelleries.

Enfin, tous les voyageurs apprendront avec une satisfaction légitime que les cinq services Paris-Londres par Calais et par Boulogne seront faits à l'aller et au retour avec du matériel à couloirs comprenant lavabory et water-closets, et dans les trains prenant les voyageurs de troisième classe on fera entrer les nouvelles voitures de troisième classe à couloirs identiques à leurs devancières comme forme.

Aussitôt que ces voitures de troisième classe seront en nombre suffisant, les trains express partant de Lille à 1 h. 50 soir pour Paris et de Paris pour Lille à 1 heure soir seront également assurés avec le matériel à couloirs.

M. FEVRIER & Cie
TAILLEURS
ROUBAIX, 2-4, Grande-Rue.
DRAPERIE HAUTE NOUVEAUTÉ PF VÊTEMENTS SUR MESURE

BELGIQUE

LA GARDE CIVIQUE EN BELGIQUE. — Depuis quelque temps, dans la garde civique réorganisée militairement, se produisent des troubles graves, notamment à Bruxelles, Anvers, Hasselt, Malines, etc., où la garde est révoltée contre ses officiers. A Dampierre, un officier voulant faire arrêter un garde qui l'injuriait, les autres refusèrent d'arrêter le coupable et le supérieur fut frappé d'un coup de crosse à la tête.

A Anvers, au Vélodrome, où se fait l'instruction de la garde, les officiers instructeurs furent sifflés dimanche matin. On nous téléphone de cette ville que le général Verstraete, commandant la gare du Brabant, passant la revue de la garde civique, fut grossièrement insulté. La situation est grave.

Les Conseils de discipline montrent une indulgence excessive. A Anvers, un garde poursuivi pour outrages à un supérieur, fut condamné à dix francs d'amende.

TERRIBLE DRAME A IXELLES. — UNE FEMME ASPHYXIEE ET ETRANGLEE PAR SON MARI. — LE COUPABLE VEUT SE FAIRE JUSTICE. — Rue d'Orléans, 24, habitent les époux Claeskens. Le mari est ouvrier ébéniste, remarié depuis trois ans. Le ménage n'était pas heureux ; sa femme, Joséphine Van Tomberg, âgée de soixante-six ans, était d'un caractère jaloux et entre elle et le mari ivrogne des scènes continuelles avaient lieu dans ce ménage où la misère était grande.

Samedi soir, le mari plus ivre que jamais était rentré fort tard et profitant du sommeil de sa femme, emplit le poêle de charbon qu'il alluma. Il a ainsi asphyxié sa femme et au moment où elle se débattait pour sortir de son lit, on suppose qu'il la prit à la gorge et l'étrangla. Son forfait accompli, il s'assit sur une chaise et attendit la mort.

Des voisins attirés dimanche matin par l'odeur qui se dégageait, trouvèrent le mari couché sur le plancher et qui respirait encore. Claeskens a été transporté à l'hôpital.

Le Parquet s'est rendu immédiatement sur les lieux et après enquête, a délivré un mandat d'arrêt contre Claeskens.

— Lundi matin, l'autopsie du cadavre de Joséphine Tomberg a été faite par les médecins légistes. Le parquet assistait à cette opération, qui a démontré que l'asphyxie était cause de la mort de la victime. Les praticiens ont également constaté des traces d'ongle sur le visage et la gorge de Mme Claeskens. Aucune lésion interne n'a été constatée à l'intérieur de la gorge, ce qui prouve qu'il n'y a pas eu strangulation. Claeskens s'apercevant que sa femme se réveillait et voulait sortir de la chambre l'aura saisie à la gorge et l'aura maintenue sur le lit jusqu'à ce que la malheureuse ait succombé.

MOLENBEEK-ST-JEAN

UN VOL IMPORTANT a été commis dimanche soir au domicile de Mme Vve Vanneste, rentière, rue Vandermaelen, à Molenbeek Saint-Jean. Des malfaiteurs ont profité de son absence pour cambrioler ses appartements. L'importance du vol dépasse 25.000 francs, consistant en 15.850 francs d'obligations et 5.000 francs de bijoux. Deux arrestations ont été opérées. Les valeurs n'ont pas encore été retrouvées.

OSTENDE

LA STATUE DE LEOPOLD Ier. — On a commencé lundi à construire les fondations du monument de Léopold Ier. L'inauguration devait avoir lieu le 15 juillet, mais il est maintenant certain que la cérémonie ne pourra se faire que dans les premiers jours d'août. Le monument s'élèvera au centre de la place de la Commune.

BRUGES

CHRONIQUE JUDICIAIRE. — La Cour d'appel de Gand se réunira en assemblée générale, solennelle et publique, samedi prochain 29 juin, à midi, pour procéder à la formation d'une liste double de candidats, à la place de vice-président du Tribunal de première instance de Bruges. M. M. Freeys, nommé président du Tribunal de première instance à Bruges, a prêté serment samedi devant la Cour d'appel de Gand.

TOURNAI

GRAVE AFFAIRE DE MŒURS. — Une grave affaire s'est déroulée dans la soirée de dimanche au quartier Saint-Piat. Un ouvrier fileur, L. T..., demeurant rue des Récollets eurait attiré chez lui, en l'absence de sa femme, plusieurs petites filles. L'une d'elles, une enfant de 4 ans, serait été l'objet de faits scandaleux que nous rougissons à décrire. C'est sur la dénonciation d'un témoin, qui aurait surpris le coupable, que ce dernier a été arrêté. Après avoir subi un court interrogatoire au bureau de police, T... a été écroué à la prison vers dix heures et demie. Le parquet a été immédiatement prévenu de cette grave affaire. Lundi à midi T... a comparu devant M. Bertouille, juge d'instruction devant lequel il a renouvelé les aveux faits hier devant M. le commissaire Delcourt. M. Bertouille a décerné un mandat d'arrêt.

UNE BAGARRE DANS UN ESTAMINET. — TROIS BLESSES. — Dans la soirée de dimanche, vers six heures, une bagarre s'est produite dans un estaminet du faubourg de Valenciennes, entre plusieurs individus légèrement pris de boisson. Au cours de la dispute, trois habitants de Vaulx auraient été blessés.

Vers onze heures trois quarts, un agent passant chemin de halage faubourg de Marvis entendit des gémissements. S'étant approché de l'endroit d'où partaient les cris, il vit trois hommes dont l'un était couché sur la chaussée ayant le pied droit foulé et portant des blessures sur le corps ; interrogés, ils déclarèrent avoir été frappés et blessés dans le cabaret dont il s'agit par des individus dont ils n'ont pu

---

FEUILLETON DU 23 JUIN 1901. — N° 62

LE SERGENT RENAUD

Par PIERRE SALES

DEUXIEME PARTIE

I. — (SUITE)

— Vous voyez, père, on nous attend !

Mais le vieux notaire fronça les sourcils ; il avait le flair des mauvaises nouvelles. Malgré son impatience, Louise fit attendre son père ; au dernier moment, elle n'avait pas été satisfaite de sa coiffure et se coiffait de nouveau. Elle ne réussit ni sa seconde ni sa troisième coiffure, gronda sa femme de chambre, revint à sa coiffure primitive, qu'elle manqua encore, et finit par partir tout ébouriffée, furieuse contre ses mèches rebelles aux épingles et qui, en lui faisant une auréole blonde, la rendaient encore plus charmante. Lorsqu'ils arrivèrent rue Saint-Dominique, Henriette, qui les attendait, conduisit le notaire chez sa grand'mère ; puis elle revint auprès de Louise en disant :

— Il paraît qu'il s'agit d'affaires graves ; Frédéric est en conférence avec maman ; nous avons une bonne demi-heure pour bavarder à cœur ouvert.

En entrant dans la chambre de la marquise et en voyant le visage abattu de la pauvre grand'mère, Florimont eut un moment de cruelle fierté ; sa perspicacité ne l'avait pas trompé ; un nouveau malheur était tombé sur cette maison qui, cependant, en avait déjà tant éprouvé.

— Merci de votre empressement, mon ami ! lui dit la douairière en lui tendant la main.

Elle ne l'appelait plus «Florimont» avec son petit ton cavalier d'autrefois. Florimont était l'ami le plus dévoué, le plus fidèle qu'elle eût rencontré dans toute sa vie ; et c'est du fond du cœur qu'elle l'appelait «mon ami».

— Eh quoi ! s'écria-t-il, un visage attristé en un jour de bonheur !

— Un jour ! prononça-t-elle avec un amer sourire, oui, j'ai eu un jour de bonheur, si on peut appeler un jour de bonheur celui qui est suivi par une nuit de larmes !

— Que s'est-il donc passé ?

— Dispensez-moi de vous donner d'autres explications, mon ami : il me faut soixante mille francs, il me les faut aujourd'hui même...

Le visage du notaire devint très grave ; la marquise croyant à un refus, balbutia :

— Vous n'allez pas me refuser ?...

— Moi, madame, vous refuser un aussi modeste service ?... Vous savez bien que tout ce que vous me demanderez est accordé d'avance ; mais je suis assez votre ami pour exiger des explications, non par curiosité, non par malsaine indiscrétion, mais dans votre intérêt... J'espérais que votre fils ne vous mettrait plus dans une situation semblable, et, permettez-moi une entière franchise : si votre fils est lancé dans une foule d'affaires... malheureuses, qui le conduiront, je le crains, à quelque nouvelle catastrophe, du moins, il ne jouera plus... C'est-à-dire qu'il est lancé dans des entreprises, dans des combinaisons qui ressemblent au jeu ; mais enfin, rien de tout cela n'aboutit à des pertes qui se payent dans les vingt-quatre heures... En un mot, madame, je crains que M. le marquis n'abuse, sans motif réel, de votre bonté... Et c'est pour cela que j'ai cru de mon devoir de vous adresser ces quelques observations.

Tandis qu'il parlait, la marquise secouait la tête. Et elle s'écria d'une voix déchirante :

— Que serait-ce que tout cela ?... Je m'attends à tout de mon fils ; mais il ne s'agit pas de lui...

— Et de qui donc ?

— De mon petit-fils, le comte Frédéric de Villepreux.

— Il a joué... lui aussi ?...

Florimont avait vu, dans cette maison même, de si terribles effets du jeu, qu'il avait pour cette passion une horreur insurmontable.

La marquise baissa la tête en murmurant :

— Hélas !

— Alors, madame, dit gravement le notaire, je comprends votre douleur. Dieu vous aura doublement frappée.

Il ne lui vint pas un mot, pas une pensée de commisération pour ce pauvre jeune